

Accident vasculaire cérébral – Organiser votre retour à domicile

Méthode d'élaboration – Participants

Nature du document	Document destiné aux personnes victime d'un AVC et leurs proches, en lien avec le - Guide parcours de santé - Accident vasculaire cérébral de l'adulte – Haute Autorité de santé oct. 2025.
Méthode de travail	Recueil des besoins d'information des personnes victimes d'un AVC et de leurs proches auprès des experts du groupe de travail ayant réalisé le guide parcours, présents en qualité d'usagers du système de santé. Rédaction d'une première version. Relecture par sollicitation directe de parties prenantes Amendement et finalisation du texte.
Objectif(s)	Aider les personnes victimes d'un AVC et leur entourage à prendre une part active dans l'organisation du retour à domicile.
Cibles concernées	Les personnes hospitalisées à la suite d'un AVC qui vont prochainement rentrer chez elles, ainsi que leur entourage.
Demandeur	Auto-saisine de la HA
Promoteur(s)	Haute Autorité de santé (HAS)
Pilotage du projet	Mme Maryse Karrer, cheffe de projet, Service Engagement des usagers, HAS.
Auteurs	Mme Maryse Karrer, cheffe de projet, Service Engagement des usagers, HAS, en étroite collaboration avec Mme Sabine Trelu et M. Michel Gedda, du Service des bonnes pratiques professionnelles de la HAS.
Participants	Groupe de travail <ul style="list-style-type: none"> • Mme Isabelle Florentin • M. Jean Domicile Journet Relecture du document : <ul style="list-style-type: none"> • M. Thierry Chevalier, usager du système de santé • Jean Christophe Daviet, médecine de MPR, Limoges • M. Patrick Geindre, usager du système de santé • Mme Carole Janin, assistante de service social, Paris. • Mme Marie Josée Pellizzari, usagère du système de santé Ces personnes ont été sollicitées pour la relecture via les associations : Fédération nationale France AVC et Fédération nationale de Aphasiques de France, à l'exception de madame Janin qui a été directement sollicitée par la cheffe de projet.
Conflits d'intérêts	Les membres du groupe de travail ont communiqué leurs déclarations publiques d'intérêts à la HAS. Elles sont consultables sur le site https://dpi.sante.gouv.fr . Elles ont été analysées selon la grille d'analyse du guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts de la HAS. Les intérêts déclarés par les membres du groupe de travail ont été considérés comme étant compatibles avec leur participation à ce travail.
Validation	Version du 15 octobre 2025



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Ce document ainsi que le document correspondant destiné aux usagers sont téléchargeables sur www.has-sante.fr

Haute Autorité de santé – Service communication et information

5 avenue du Stade de France – 93218 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX. Tél. : +33 (0)1 55 93 70 00

© Haute Autorité de santé – octobre 2025